

# AIDE-MÉMOIRE POUR FAIRE VOTRE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

## Information à avoir pour créer votre dossier en ligne

Code permanent + Numéro d'assurance sociale  
ABCD12345678 123 456 789

### 1. Créez votre dossier

Vous devez vous rendre sur le site Internet : <https://www.quebec.ca/education/aide-financiere-aux-etudes/>

Dans le menu, cliquez sur : **Services en ligne**

Cliquez sur :



Cliquez sur « **Nouvelle inscription** » et remplir les champs demandés en suivant les étapes

Sélectionnez votre profil ? Faites votre choix

Code permanent ?

Mot de passe

Quitter Soumettre

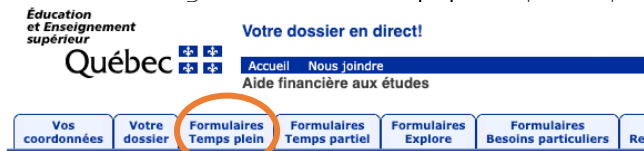
[Nouvelle inscription](#)

[Mot de passe oublié?](#)



### 2. Remplir votre demande

Sélectionnez l'onglet « **Formulaire temps plein** » puis cliquez sur « **Demande d'aide financière** »



Information pour la section « **Renseignements scolaires** »

Code de l'établissement d'enseignement du Cégep de Jonquière : 932003

Code de votre programme d'études (5 caractères) : ex. : 300A0

### 3. Document(s) à fournir selon votre situation

L'information se trouve à la fin de votre demande d'aide financière dans la section « **Documents requis, confirmation et rappels** ».

Vous devez numériser les documents requis et les déposer dans votre dossier en ligne sous l'onglet

« **Transmettre un document** » :



\*Déclaration père et/ou mère ou conjoint(e)

Si l'on vous demande cette déclaration, ce n'est pas un document à transmettre, mais un dossier en ligne qu'ils doivent se créer.

Refaire l'étape 1 en sélectionnant le bon profil

Sélectionnez votre profil ? Faites votre choix

Faites votre choix

Code permanent ?

Mot de passe

Quitter Soumettre

- Étudiant
- Conjoint
- Père
- Mère
- Répondant (immigration)

### 4. Traitement de votre demande

Vous recevrez un courriel de l'Aide financière aux études vous indiquant que votre certificat de garantie est prêt. Pour l'obtenir, allez à l'onglet « **Avis** » dans « **Votre dossier** » sur le site Internet de l'Aide financière aux études.



Imprimez ce certificat et remettez-le à votre établissement financier.